

OBSERVATOIRE
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET TERRITORIAL
DE LA VENDÉE

OESTV



L'apprentissage ne s'est jamais aussi bien porté que ces dernières années ... et demain ?

Évolution récente du cadre de l'apprentissage, impacts sur les effectifs
et le profil des apprentis en France (et en Vendée) et enjeux

Vendredi 12 juillet 2024

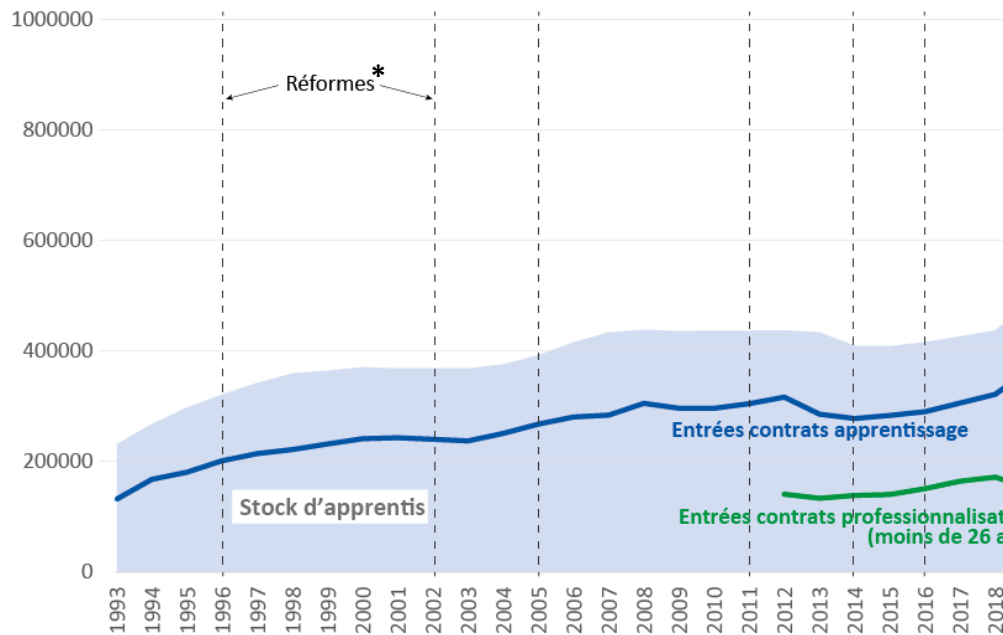
www.oestv.fr
contact@oestv.fr

Bref retour en arrière sur l'apprentissage en France sur les dernières décennies ...



Depuis une 20^{aine} d'années : l'objectif symbolique des « 500 000 apprentis » poursuivi vainement ... malgré de multiples réformes

Entrées en apprentissage et stocks d'apprentis en France
(cumuls annuels en fin d'année)

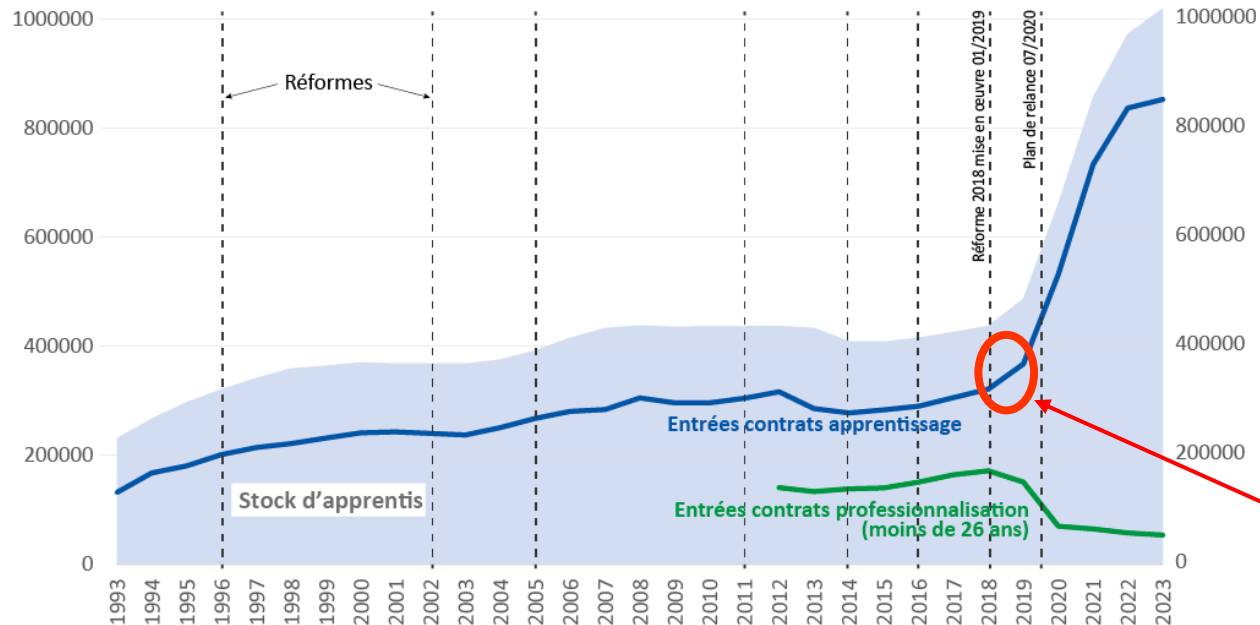


Sources : Dares-PoEm et d'après OFCE « Apprentissage - Le bilan des années folles » 06 2023 - Réalisation : OESTV

* Pour les lois / réformes : 1983, 1987, 1992, 1993, 1996, 2002, 2005, 2011, 2014, 2016, 2018.

Un « boom » sans précédent de l'apprentissage à partir de 2019 (et surtout 2020) ... le stock d'apprenti est multiplié par 2,3 en 5 ans !

Entrées en apprentissage et stocks d'apprentis en France
(cumuls annuels en fin d'année)



Sources : Dares-PoEm et d'après OFCE « Apprentissage - Bilan des années folles » 06 2023 - Réalisation : OESTV

- Fin 2018-fin 2023 : le stock d'apprentis en France est passé de 435 000 à plus d'un million (de 320 000 entrées/an à 850 000).
- Environ un tiers des emplois salariés créés sur cette période ont été des contrats d'apprentissage (impact sur la productivité des entreprises)
- À quoi attribuer ce succès récent ? Il s'appuie sur deux ressorts :

✓ une réforme structurelle qui a remis à plat la politique d'apprentissage en 2018

✓ 2 interventions réglementaires à très fort impact en 2020 et 2023.

La réforme de 2018 de l'apprentissage

Loi PÉNICAUD

« Liberté de choisir son avenir professionnel »

(réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle)



1 - Remise à plat de l'organisation et de la gouvernance de l'apprentissage

- **Fin des principales prérogatives des conseils régionaux en matière d'apprentissage** (pilotes du système précédant, assuraient le financement du fonctionnement et de l'investissement des CFA, décisionnaires sur la carte des formations, ...). En d'autres termes : choix d'une recentralisation.
- **Création d'un nouvel établissement public, FRANCE COMPÉTENCES, qui est chargé de la régulation et de la gouvernance de l'apprentissage.** Ses principales missions pour l'apprentissage = péréquation financière entre branches professionnelles/OPCO (produits de la CUFPA) + établissement/mise à jour du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) + évaluation de la qualité des actions de formation dispensées.
- **Les branches professionnelles**, sous le contrôle de France compétences, **se voient transférer par la loi la fixation des niveaux de prise en charge des formations (« coûts contrats ») ...**
- **... sur la base desquels, les opérateurs de compétences (OPCO), créés par la loi, financent les CFA** (précédemment, financement CFA = TA fléchée + subvention région). **Désormais, pour chaque apprenti, un financement (coût contrat) est assuré par la loi et sans limite de dépense.**

2 - La loi instaure le principe de libéralisation, donc de dérégulation de l'offre de formation en apprentissage

- les centres de formation d'apprentis (CFA) deviennent des organismes de formation **pouvant s'implanter librement** sous réserve de respecter certaines règles propres aux CFA fixés par la loi et d'obtenir une certification qualité (Qualiopi).
- **la loi de l'offre et de la demande prévaut désormais dans l'apprentissage** (toute structure peut ouvrir un CFA où bon lui semble = disparition de l'autorisation administrative).

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de CFA <u>en FRANCE</u>	936	1 330	2 141	2 791	3 123

Source : DEPP - Notes d'informations annuelles

3 - Nouveau cadre pour les contrats d'apprentissage

- L'âge limite maximal d'entrée en apprentissage est relevé de **25 à 29 ans révolus**, la durée minimale de contrat réduite à **6 mois au lieu de 12** et les **salaires minimaux en partie revalorisés**.
- **Possibilité d'entrer en formation tout au long de l'année** avec une durée de formation adaptée au niveau de l'apprenti (**formations concernées du CAP au Master/niveau d'ingénieur**).
- **Le contrat d'apprentissage avec l'entreprise est simplifié**. Il est rapproché du droit commun des contrats de travail et rendu éligible aux **allégements généraux de cotisations sociales pour toutes les entreprises (de toute tailles)** qui remplacent les nombreuses exonérations spécifiques.

4 - Création d'une aide unique à l'embauche d'un apprenti ... ciblée toutefois sur les apprenants du secondaire

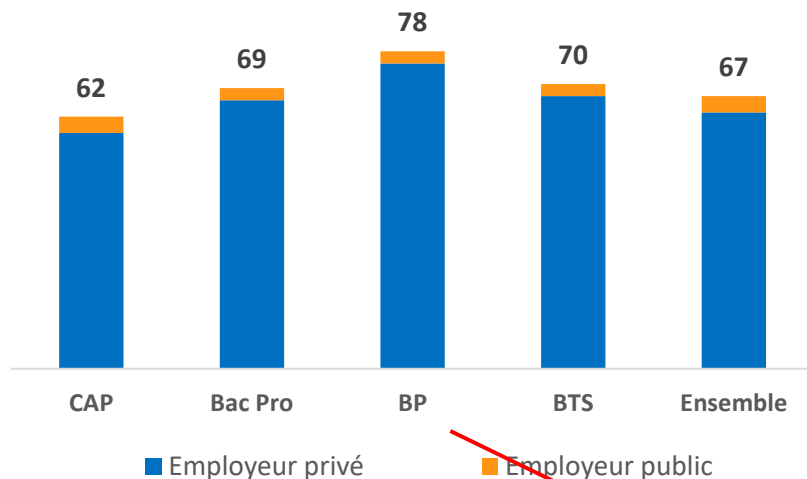
- **Les aides à l'employeur sont simplifiées avec l'instauration d'une « aide unique » qui se substitue aux diverses aides préexistantes.** Elle est unique à la fois par son montant, sa procédure d'obtention et ses critères d'attribution.
 - ✓ L'aide unique à l'embauche est destinée aux entreprises de **moins de 250 salariés employant des apprentis préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal au baccalauréat**. La loi cible explicitement un public spécifique afin d'aider à son insertion professionnelle.
 - ✓ **Pour les diplômes du supérieur et/ou pour les entreprises de plus de 250 salariés** (sauf seuil 5% d'apprentis ou + dans les effectifs salariés), **aucune aide à l'embauche n'est instituée par la réforme de 2018.**
 - ✓ **En 2019 = 4 125€ pour la 1^{ère} année, 2 000€ pour la 2^{ème} et 1 200€ pour la 3^{ème} : une aide qui est donc conditionnée à la durée du contrat.**

Pourquoi la loi de 2018 cible l'aide à l'embauche uniquement sur les apprentis préparant des diplômes du secondaire ?

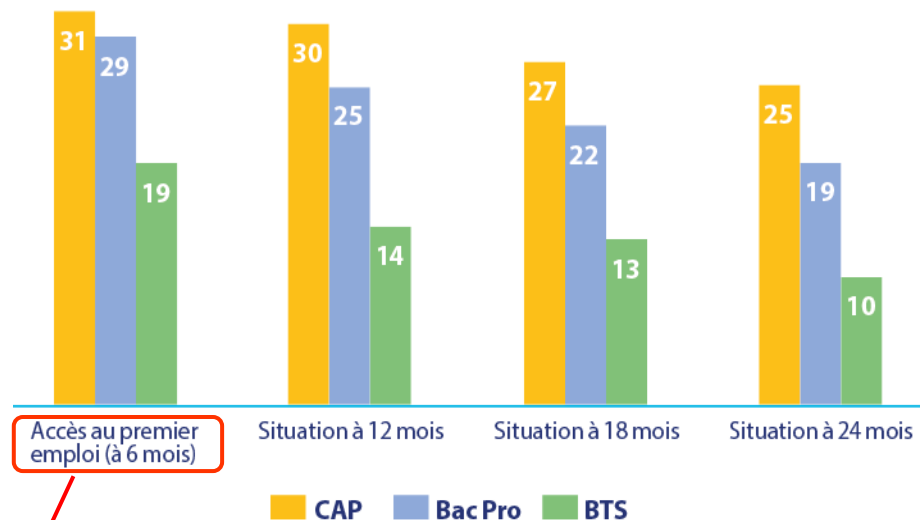


Apprentissage : une voie de formation particulièrement adaptée jusqu'au BAC (voire BAC+2) pour une bien meilleure insertion dans l'emploi

Taux d'emploi salarié des apprentis
(ne poursuivant pas leurs études)
6 mois après leur sortie d'études en 2022 (en %)



Écart, en points de %, du taux d'insertion entre apprentis et lycéens professionnels sortis en 2020
(selon le diplôme préparé)



Des écarts de taux d'insertion dans l'emploi de 20 à 30 points selon le diplôme considéré entre apprentissage et voie scolaire

Un avantage de taux d'insertion dans l'emploi moins vrai pour les formations supérieures* (au-delà du Bac+2 particulièrement)

* données ci-dessous = apprentissage à l'Université - hors écoles d'ingénieurs ou autres écoles privées

Taux d'insertion à 30 mois des diplômés 2018 selon le régime d'inscription et le diplôme (en %)

Domaine	Formation initiale sous statut étudiant		Apprentissage	
	LP*	Master	LP	Master
Droit-Economie-Gestion (DEG)	88	91	94	94
Lettres-Langues-Arts (LLA)	86	83	86	90
Sciences Humaines et sociales (SHS)	83	86	93	91
Sciences -Technologies-Santé (STS)	91	90	95	94
Ensemble	88	89	94	94

* LP = licence pro

- Des populations de fait plus employables quelle que soit la voie suivie et **des écarts de taux d'insertion dans l'emploi nettement plus faibles que pour les diplômés inférieurs.**

La loi du 5 septembre 2018 (Loi Pénicaud)

En synthèse

Une réforme de fond pour promouvoir, démocratiser et valoriser la voie de l'alternance (professionnalisation / insertion) vis-à-vis des familles, des jeunes et des entreprises grâce à un éventail de formations beaucoup plus vaste et un cadre simplifié ... dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Avec la crise sanitaire de 2020 (puis pour les années suivantes), 2 évolutions réglementaires majeures viennent modifier le cadre fixé par la loi de 2018 :

La mise en œuvre d'une « aide exceptionnelle » à l'embauche d'un apprenti ... puis sa fusion, en 2023, avec « l'aide unique » ... et son prolongement jusqu'à aujourd'hui



Une « aide exceptionnelle » créée pendant la crise sanitaire ... et prolongée jusqu'à aujourd'hui

- Plan « 1 jeune, 1 solution » (plan de relance) = **1^{er} juillet 2020 à fin 2022 mise en place d'une aide exceptionnelle à l'embauche des apprentis** (5 000€ pour un apprenti mineur et 8 000€ pour un majeur) **versée la première année d'exécution du contrat quel que soit le niveau de diplôme préparé jusqu'à BAC+5 et quelle que soit la taille de l'entreprise (sauf cas particulier +250 sal.).**
- ⇒ message passé en cette période de crise inédite = « **embauche gratuite ou presque** » la **1^{ère} année pour la grande majorité des apprentis** (rémunération couverte à 100% par l'aide).

Rémunération des apprentis en 2022 (minimum obligatoire en % SMIC brut)

Salaire d'un apprenti en 2022	Moins de 18 ans		18 à 20 ans		21 à 25 ans		26 ans et plus	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1^{ère} année d'alternance	27% SMIC	471,74 €	43% SMIC	751,30 €	53% SMIC*	926,02 €	100% SMIC	1 747,20 €

Une « aide exceptionnelle » créée pendant la crise sanitaire ... et prolongée jusqu'à aujourd'hui

- 2023 : l'aide unique et l'aide exceptionnelle sont fusionnées et prolongées (encore aujourd'hui). L'aide est désormais de 6 000€ et s'adresse toujours à toutes les formations jusqu'à Bac+5 (elle concernait aussi les CP jusqu'au 1^{er} mai 2024).
 - Le ciblage du secondaire inscrit dans la réforme de 2018 semble donc définitivement balayé ...
- Une aide toujours en place aujourd'hui, bien au-delà de ce que justifiait la crise sanitaire : un choix qui questionne évidemment et qui a un coût (prolongement d'une forme de « quoi qu'il en coûte » ?).

Aide exceptionnelle à l'embauche : des effets d'aubaine ?

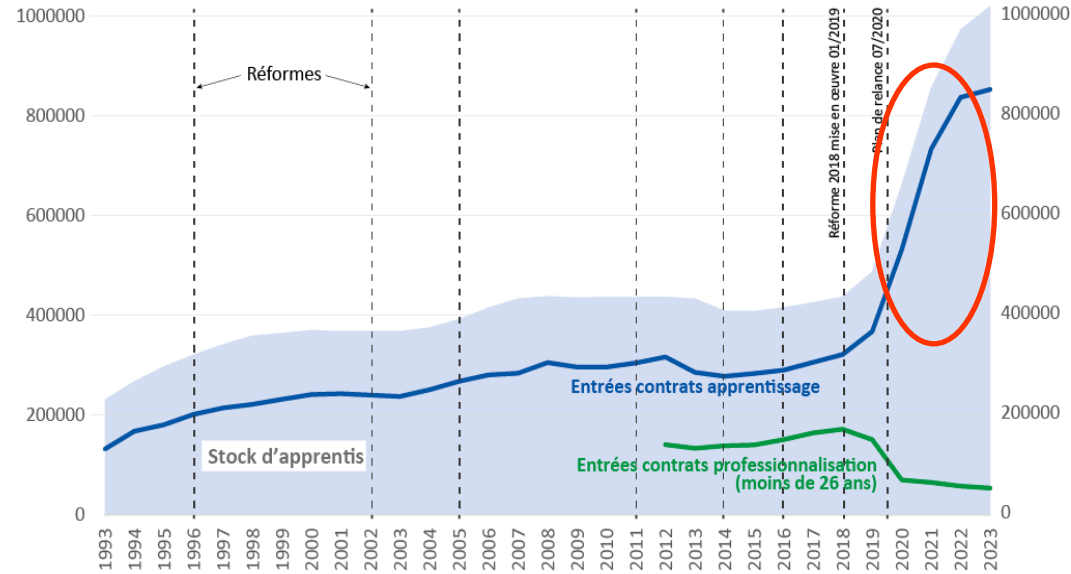
- **2019** ⇒ 376 000 entrées en apprentissage (+46 000 comparé à 2018 ⇒ +14%)
- **2020** ⇒ 531 000 (+155 000 soit +45%)
- **2021** ⇒ 733 000 (+200 000 soit +38%)
- **2022** ⇒ 836 000 (+100 000 soit +14%)
- **2023** ⇒ 852 000 (+2%)

Plusieurs travaux d'économistes avancent clairement des effets d'aubaine très importants liés aux aides à l'embauche

En 2022 ⇒ +500 000 entrées comparé à 2018

- ⇒ effet réforme = env. 80 000 entrées
- ⇒ effet substitution = env. 170 000 (essentiellement // contrats de prof.)
- ⇒ effet emploi = env. 250 000 ⇒ effet d'aubaine = « des emplois aidés » qui n'auraient pas existé sans l'aide

Entrées en apprentissage et stocks d'apprentis en France
(cumuls annuels en fin d'année)



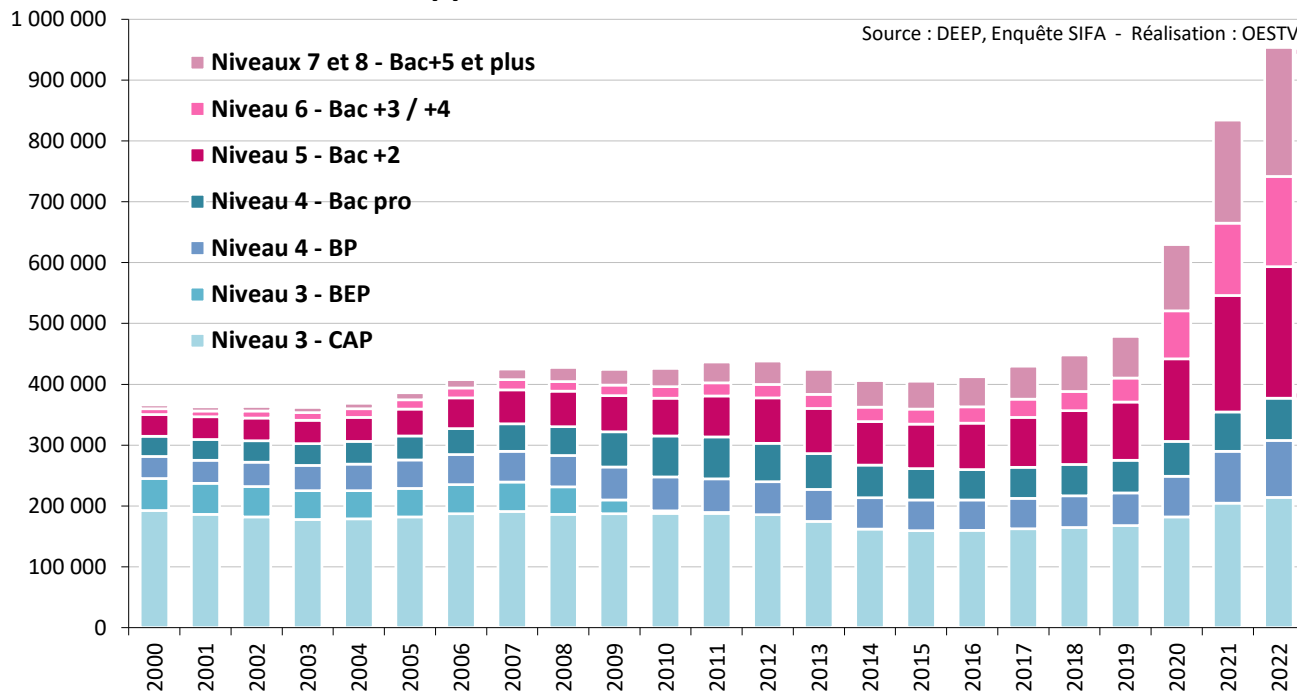
Sources : Dares-PoEm et d'après OFCE « Apprentissage - Bilan des années folles » 06 2023 - Réalisation : OESTV

- Selon la Cour des comptes (Juillet 2023) : « **Il s'agit davantage d'aides aux entreprises que d'aides à l'insertion professionnelle** »

Une croissance beaucoup plus forte dans l'enseignement supérieur

61% des apprentis sont dans le supérieur en 2022 contre 40% en 2018 et 7% en 2000

Effectifs d'apprentis selon le niveau de formation en France



576 300 apprentis dans le **SUPÉRIEUR** en 2022
(+400 000)

+220% depuis 2018

- Bac +2 => +144%
- Bac +3/+4 => +369%
- Bac +5 et plus => +255%

377 330 apprentis dans le **SECONDAIRE** en 2022
(+ 110 000)

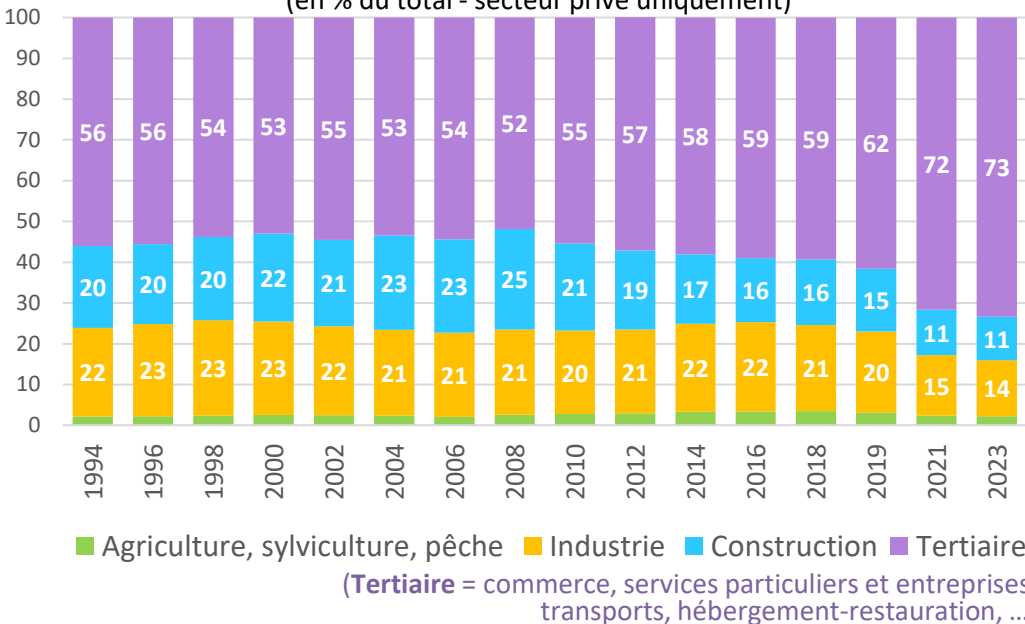
+40% depuis 2018

- CAP => +30%
- Bac pro / BP => +58%

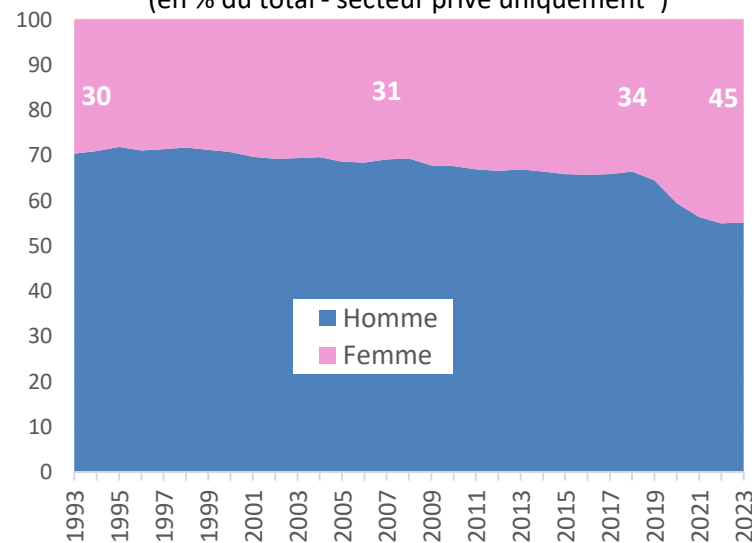
La majorité du financement public de l'apprentissage a donc bénéficié aux jeunes rencontrant, en moyenne, le moins de difficultés d'accès à l'emploi.

Très forte croissance des formations tertiaires qui a un impact sur la féminisation de l'apprentissage

Poids des secteurs d'activité dans l'apprentissage en France
(en % du total - secteur privé uniquement)



Apprentis selon le sexe en France
(en % du total - secteur privé uniquement*)



Source : DARES - Réalisation : OESTV

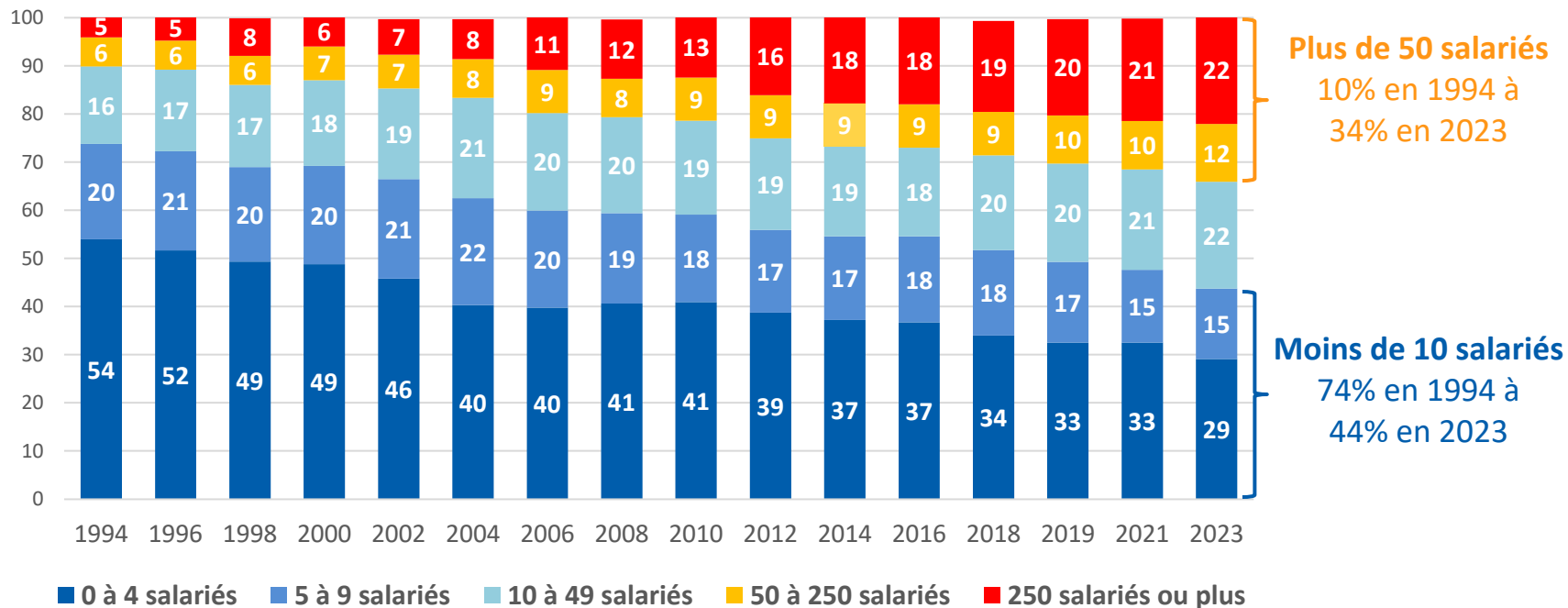
En volume :

⇒ **Tertiaire** = de 260 000 apprentis en 2018 à 750 000 en 2023 (+188%)

⇒ **Autres secteurs (orientés production)** = de 178 000 apprentis en 2018 à 271 000 en 2023 (+50%)

Profil des entreprises accueillant des apprentis : la part relative des plus grandes progresse continûment depuis 30 ans

Taille des entreprises accueillant des apprentis en France (en % du total)



Impact des évolutions récentes sur la dépense nationale pour l'apprentissage

- les dépenses de l'État (aide à l'embauche, allègements charges, ...)
- les cotisations des entreprises (frais pédagogiques)



Reconstitution par l'OFCE du coût global de l'apprentissage

Financements publics alloués à l'apprentissage de 2018 à 2022

En millions d'€	2018	2019	2020	2021	2022
Aides / allègements employeurs (<u>dépenses État</u>)	2 244	2 391	3 688	8 148	10 582
dont exonérations / allègements de cotisations	1 309	2 170	2 648	3 922	5 133
dont aide unique / exceptionnelle à l'embauche apprenti	213	221	1 040	4 226	5 449
dont aides avant réforme	722	-	-	-	-
Financement des contrats par OPCO (<u>via cotisations des entreprises - CUFPA</u>)	1 396	1 520	3 955	5 885	7 622
Autres (ressources pour les régions, aides aux CFA, aides des régions aux dvlpt éco., aides aux ménages, ...)	2 323	2 340	1 432	1 654	1 691
TOTAL financements publics	5 963	6 251	9 075	15 687	19 895

- Entre 2018 et 2022, la dépense globale en faveur de l'apprentissage a donc été multipliée par 3,3 ... celle de l'État spécifiquement par 4,7 ... pour un nombre d'apprentis multiplié par 2,3 (ou par 2,7 si on ne regarde que les entrées).

Quid du financement des « coûts contrats » ?

En 2024, France compétences prévoit des dépenses d'environ 10 milliards d'euros pour l'ensemble des « coûts contrats » (après 7,6 milliards en 2022 puis environ 9 milliards en 2023)

...

or les ressources issues de la CUFGPA dévolues à l'apprentissage ne s'élèvent qu'à environ 7 milliards d'euros en 2024 !

France compétences : en déficit depuis 2020

... une situation financière à l'évidence préoccupante

Résultats d'activité France compétences (en millions d'euros)

	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation exceptionnelle de l'État	-	-	2 750	4 000	1 826
Résultat de fin de gestion	+240	-4 621	-2 906	-546	-1 745

à rajouter, pour une quote-part importante, aux dépenses de l'État // apprentissage

Covid, boom de l'apprentissage et du CPF

Recours de France compétences aux emprunts à court terme

(en millions d'euros - * Montants utilisés de sept.2022 à mars 2023)

	2019	2020	2021	2022
Emprunt à court terme négociés	400	1 500	1 725	2 600
Concours bancaires effectivement mobilisés	369	876	1 350	1 050*

France compétences : une situation financière préoccupante ...

- La situation financière de France compétence soulève à l'évidence la question de sa capacité à financer les « coûts contrats » face à l'évolution exponentielle du nombre d'apprentis ... et donc sa capacité à assurer à terme (sans dotation exceptionnelle de l'État et sans recourir à l'emprunt) le financement des CFA
 - Vers une réduction du montant des « coûts contrats » ? (déjà le cas entre 2021 et aujourd'hui)
 - Pour qui ? Tous les CFA ?
 - Quid du financement de l'investissement des CFA ?
 - Quid de la carte des formations ?
 - ... et bien d'autres questions !

Et demain : deux points de vue possibles ?

Sortir de ce système coûteux ... Vers quelle sortie ?

- Un cadre rénové sans stratégie nationale ni financement adapté : une réforme de 2018 détricotée, un coût difficilement tenable pour les finances publiques, un cadre potentiellement fragile qui n'offre pas de visibilité, ni de stabilité pour les acteurs.

ou alors ...

Ce choix politique est un investissement légitime sur l'avenir

- Analyse coûts / bénéfices

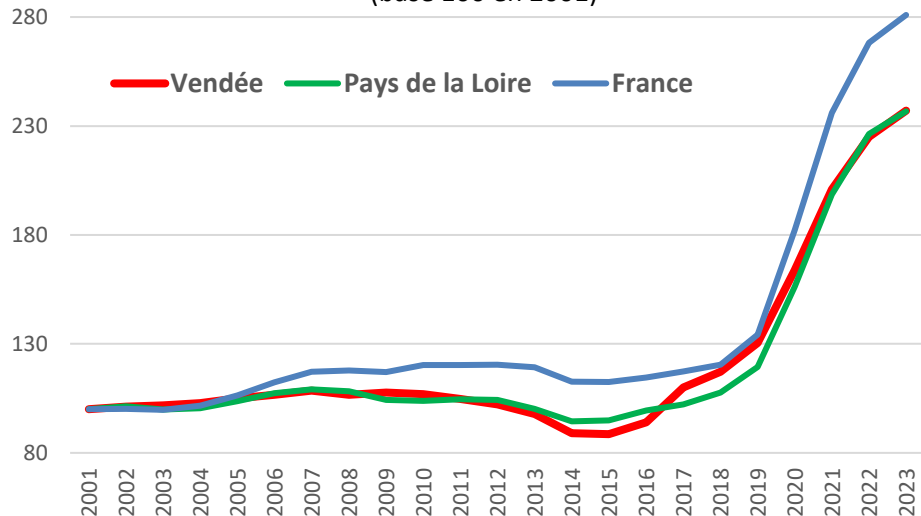


Quelques données sur l'apprentissage en Vendée



Une hausse de l'apprentissage également forte en Vendée depuis 2018 bien qu'un peu moins soutenue qu'en Région ou en France

Évolution du nombre d'apprentis
(base 100 en 2001)



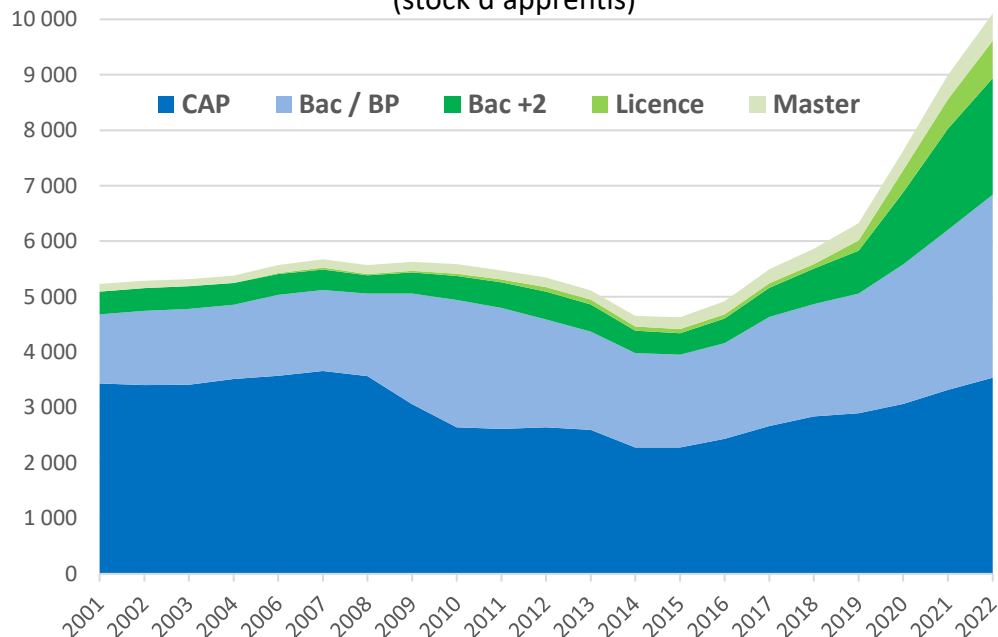
À fin 2023, la Vendée comptait 12 390 apprentis en hausse de 100% (+ 6 250 apprenants) comparé au niveau de 2018.

Sur cette même période, la hausse du nombre d'apprentis a été encore plus soutenue aussi bien en Région (+120%, soit +36 500) qu'en France (+133%, soit +583 000).

Comme ailleurs, la hausse est plus forte dans l'enseignement supérieur ... qui demeure toutefois toujours sous représenté en Vendée

Évolution des apprentis selon le niveau de formation
(stock d'apprentis)

* Évol. 2018 / 2022



+78%*
+723%
+229%

3 270 apprentis dans le supérieur en Vendée à fin 2022 en progression de 228% (+2 300 apprenants) comparé à 2018 (+220% en France)

+63%

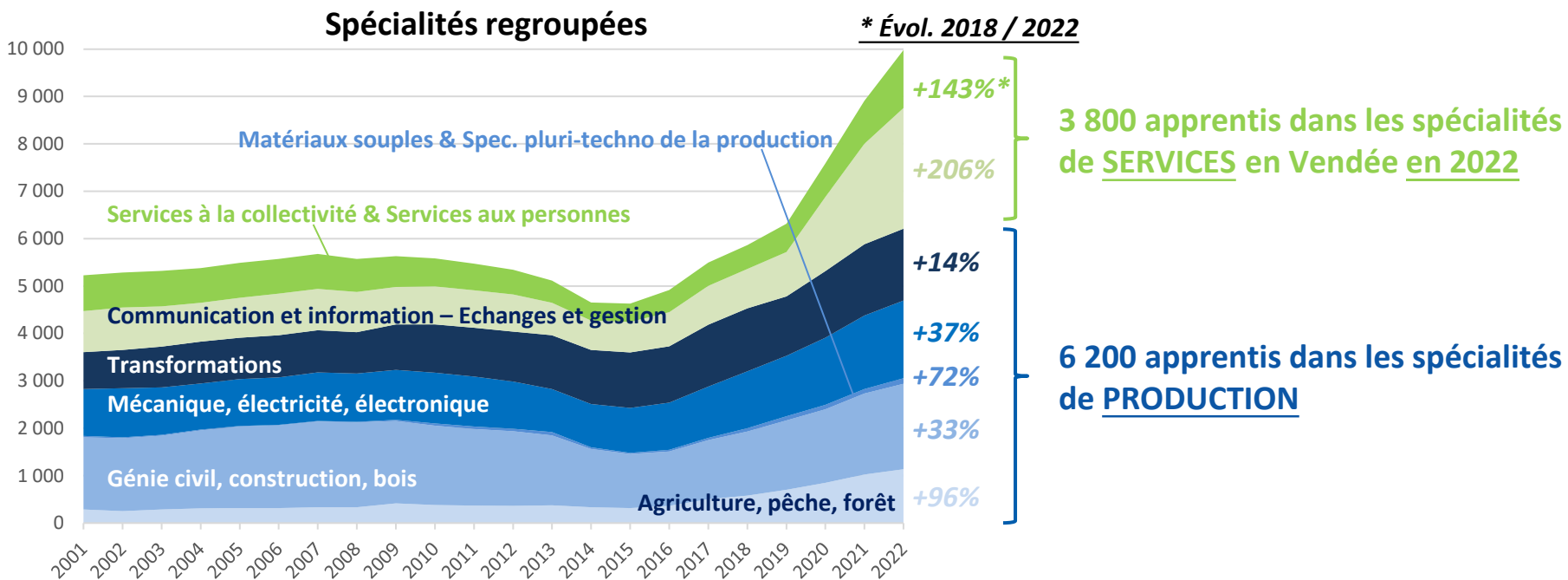
6 840 apprentis dans le secondaire en Vendée fin 2022 en hausse de +40% (+2 000 apprentis) comparé à 2018 (+41% en France).

+25%

68% des apprentis vendéens
(39% en France)

88% du CAP au BAC+2
62% en France

Un apprentissage vendéen encore majoritairement orienté vers des filières « production » (62% contre 37% en France)





OBSERVATOIRE
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET TERRITORIAL
DE LA VENDÉE

OESTV

Partenaires financeurs de l'OESTV



Crédit Mutuel

CA CRÉDIT AGRICOLE
ATLANTIQUE VENDÉE

CIC Ouest

CERFRANCE
entrepreneurs, ensemble

CCI VENDÉE

Association de Maires
et Présidents
de Communautés
de Vendée
Maison des Communes

ORYON

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

12 juillet 2024

www.oestv.fr
contact@oestv.fr